

**DELIBERATION N° 88 / 2020**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 16 Décembre 2020**

**Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT**

**Présents** : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

**Excusés et ont donné procuration** : Mme SAMBA à M. BOUTRY

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Objet : DEFINITION DE PROJET IDENTIFIE ET CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT, NECESSAIRE A LA REALISATION DE CE PROJET**

Monsieur le Maire informe :

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Descriptif du projet :

### **Développement et animation de la culture urbaine sur la Ville de Limay**

Sous l'autorité de la directrice des Affaires Culturelles et en collaboration continue avec l'ensemble de l'équipe, l'animateur (trice) recensera les talents locaux et leurs besoins ; il (elle) s'investira activement dans la recherche et l'accompagnement des publics de façon à renforcer et faciliter leur appropriation des structures culturelles de la Ville et leurs actions.

Il (elle) devra concevoir et développer des projets d'animation autour de la culture urbaine avec ces mêmes acteurs locaux et créer le lien avec le public mais également avec les institutions ;

Il (elle) sera force de proposition dans la programmation culturelle urbaine ;

Il (elle) créera un réel partenariat avec les différentes équipes (artistes, services municipaux, départementaux, associations et autres) et favorisera la mise en activité des artistes en développant des démarches d'accompagnement ;

Il (elle) travaillera également à la recherche de financements publics et privés de type mécénat ;

### **Activités :**

Faire un état des lieux des besoins des populations des différents quartiers de la Ville dans le domaine de la culture afin de faire émerger un projet urbain.

Concevoir un ensemble de propositions afin de favoriser l'appropriation des structures culturelles par tous les publics dans leurs diversités.

Ateliers (dans et hors les murs)

Événements (intérieurs ou extérieurs de type fête de la fraternité), Animations,

Participation et renfort aux actions mises en œuvre par les structures,

Définition du budget animations et recherche de financements publics et privés

Capacité à concevoir un projet culturel dans sa globalité et à répondre à un appel à projet

Prévenir la création de conflits en expliquant les règles de conduite dans les établissements et lors des manifestations,

Assure la mise à connaissance et le respect des procédures de l'administration, ainsi que les procédures spécifiques à la collectivité.

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/01/2021 au 31/01/2022 <i>(L'échéance du contrat est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée d'1 an minimum et de 6 ans maximum)</i>	1	ANIMATEUR TERRITORIAL Catégorie B	Animateur Culturel	Temps Complet

**Le Maire propose de créer, selon les missions définies ci-dessus, l'emploi non permanent comme suit :**

Les candidats devront justifier d'un diplôme d'études supérieures et d'un diplôme d'Animateur (BAFA).

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'ANIMATEUR TERRITORIAL, catégorie hiérarchique B.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 71/2007 du 26 Avril 2007 est applicable

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE par 28 voix pour, 9 voix contre** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba).

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- De modifier le tableau des effectifs

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours et heures susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Eric ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

Définition de projet identifié et création d'un emploi non permanent nécessaire à la réalisation de ce projet

**Date de transmission de l'acte :** 21/12/2020**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/12/2020**Numéro de l'acte :** delib-88-2020 ( [voir l'acte associé](#) )**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803352-20201221-delib-88-2020-DE**Date de décision :** 21/12/2020**Acte transmis par :** Corinne STIGER ,**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats